

**ENVOI PAR COURRIEL**

Le 28 juillet 2016

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**Notre dossier : 1561-01-0002**

---

Madame,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 26 juillet dernier votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- Le nombre total d'employés de notre organisation ayant reçu un boni lié au rendement ou à la performance pour l'année 2015-2016
- Le nombre d'employés de notre organisme, par catégorie d'emploi, ayant reçu un boni pour l'année 2015-2016
- La somme totale des bonis versés à nos employés en 2015-2016
- La somme des bonis versés aux employés en 2015-2016, par catégorie d'emploi
- La valeur moyenne du boni versé à un employé en 2015-2016, par catégorie d'emploi

En réponse à votre demande d'accès, nous vous informons qu'aucun boni de toute nature n'a été versé à des employés de notre organisme en 2015-2016.

Conformément à l'article 51 de cette même Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate  
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours